## Règlement de l'Animation 1ère souscription dédiée aux nouveaux clients

## 1. Société Organisatrice

GARANTIE M - marque distribuée par OPTEVEN COURTAGE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 6 384 430 € dont le siège social est sis 10 rue Olympe de Gouges – 69100 Villeurbanne, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 843 914 300 et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 18008174 organise une animation auprès des professionnels de l'automobile participants, nommée l'Animation votre 1ère souscription récompensée dédiée aux nouveaux clients (ci-après l'« Animation »).

### 2. Objet de l'Animation

L'Animation permet aux participants éligibles (ci-après dénommés le ou les « Participant(s) ») de gagner des récompenses selon les conditions définies ci-dessous.

### 2.1. Produits éligibles

Entrent dans le calcul et l'attribution des récompenses de l'Animation les produits suivants, assortis à la vente de véhicule(s) dans les trente (30) jours qui suivent l'envoi du mail « votre 1 ère souscription récompensée », sous réserve que la Société Organisatrice ait reçu l'intégralité des documents nécessaires à la souscription dans ce délai, ci-après « Produits » :

- Intégrale,
- Essentielle,
- Vitale+ étendue,
- Vitale+,
- Vitale,
- Blue Power,
- Drive Pro,
- Assist'M.

# 2.2. Conditions d'obtention des récompenses

Le Participant obtiendra les récompenses, selon les modalités indiquées ci-après à l'article 5, sous réserve qu'il remplisse les conditions cumulatives suivantes :

- Ne pas être en situation d'impayé à la fin de l'Animation
- Avoir signé un contrat de partenariat avec la Société Organisatrice,
- Avoir reçu le mail intitulé « votre 1<sup>ère</sup> souscription récompensée » par la Société Organisatrice,
- Ne pas faire partie d'un réseau de concessions automobiles ou d'un groupe automobile.

#### 3. Inscription des Participants

Sont considérés comme Participants, les partenaires qui :

- ont reçu le mail : « votre 1<sup>ère</sup> souscription récompensée » envoyé par la Société
  Organisatrice,
- ont complété le formulaire d'inscription présent sur le site de la Société Organisatrice.

Les conditions ci-dessus sont cumulatives.

Le présent règlement est opposable au Participant dès lors qu'il a manifesté clairement son acceptation pleine et entière à ses termes, matérialisé par une case à cocher à l'occasion de la complétion du formulaire d'inscription. A défaut, aucune récompense ne sera due au Participant.

#### 4. Durée de l'Animation

L'Animation commence au jour de la date d'envoi du mail « votre 1ère souscription récompensée » par la Société Organisatrice au Participant et se termine trente (30) jours après. Seuls les Produits commercialisés pendant cette période seront pris en compte. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de prolonger l'Animation.

### 5. Attributions des récompenses

### 5.1. Calcul des récompenses

Le Participant gagne la somme ferme et forfaitaire de cinquante (50) euros en chèque cadeaux dès lors qu'il aura commercialisé un Produit sur la durée de l'Animation. Les récompenses sont limitées à 50 € par Participant.

#### 5.2. Modalités de versement

Les récompenses sont attribuées au Participant sous la forme de gains crédités sur une plateforme mise à disposition du Participant par la Société Organisatrice (ci-après dénommée la « Plateforme ») lui permettant de commander ses chèques cadeaux en format papier ou dématérialisé.

Dans le cadre de chèques cadeaux dématérialisés, une carte cadeaux sera mise à disposition. La carte permet d'acquérir des biens ou des services en point de vente ou à distance auprès de commerçants partenaires. Il ne s'agit en aucun cas d'une carte bleue. Aussi, les montants crédités sur la plateforme ne pourront pas faire l'objet de transfert sur un compte bancaire ou de retrait monétaire.

Les chèques cadeaux crédités sur le compte du Participant ont une durée de validité de douze (12) mois à compter de la date à laquelle ils ont été crédités sur la Plateforme.

Les chèques cadeaux non utilisés durant la période de validité, c'est-à-dire non commandés sous la forme de chèques cadeaux seront définitivement perdus et ne pourront pas être reportés.

Les gains non utilisés et perdus ne pourront donner lieu à aucun remboursement, crédit ou transfert de quelque nature que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

En tant que nouvel utilisateur de la Plateforme, le Participant, reçoit un courrier électronique pour finaliser son inscription à la Plateforme, préalablement initiée par la Société Organisatrice. Lorsque le Participant se connecte pour la première fois, il est dirigé automatiquement vers le formulaire de première connexion où il lui est demandé de choisir un mot de passe, de confirmer ses informations personnelles, d'accepter les Conditions Générales du Site et d'accepter la Politique des Données Personnelles. Une fois que le formulaire de première connexion est dûment rempli et validé, le Participant peut alors accéder à son Espace Personnel et à l'Animation.

#### 6. Résultats

Les résultats de l'Animation sont communiqués aux Participants dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de fin de l'Animation.

### 7. Déclaration des dotations aux organismes fiscaux et sociaux.

Le Participant est obligatoirement une personne morale représentée par son représentant légal (Président, gérant...), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés. Une copie d'un extrait K-Bis de moins de trois (3) mois du Participant pourra être exigée de la Société Organisatrice, préalablement et/ou pendant toute la durée de l'Animation.

Cette Animation est destinée exclusivement aux personnes morales et à ce titre toutes les récompenses seront utilisées à des fins professionnelles et déclarées dans les revenus de la société participante. En cas de reversement de ces récompenses à l'un de ses salariés, le Participant s'engage à s'acquitter des éventuelles obligations sociales au titre des articles L. 242-1 ou 242-1-14 du Code de la Sécurité Sociale.

Le Participant est informé que les récompenses font l'objet d'une déclaration par la Société Organisatrice à l'administration fiscale mentionnant le nom du Participant et les montants des récompenses attribuées.

# 8. Responsabilité de la Société Organisatrice dans le cadre de l'Animation

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reconduire ou d'annuler l'Animation sans préavis. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

En cas de non-règlement de factures ou de tentative de fraude du Participant, la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure le Participant de l'Animation, d'annuler la participation du Participant à l'Animation et d'exiger la restitution des récompenses. En toute hypothèse, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée, sur quelque fondement que ce soit.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause échappant à sa volonté, l'Animation devait être annulée ou reportée ou modifiée ou écourtée.

#### 9. Données personnelles

Les éventuelles données personnelles concernant le Participant recueillies à l'occasion de la participation à l'Animation et son exécution font l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice désignée comme Responsable de Traitement, et destiné à :

- la gestion de la relation commerciale entre la Société Organisatrice et le Participant (base légale : intérêt légitime de la Société Organisatrice),
- l'organisation et la mise en œuvre de l'Animation, comprenant notamment la comptabilisation des souscriptions aux Produits, l'attribution des récompenses incluses dans l'Animation, son suivi (base légale : exécution d'un contrat),
- la réalisation d'analyses, études statistiques pour mesurer la performance des produits et/ou services proposés, ainsi que la performance du Participant dans la commercialisation des Produits (base légale : intérêt légitime de la Société Organisatrice).

La Société Organisatrice s'engage à ne pas céder, louer ou transmettre les données personnelles concernant le Participant à des tiers autres que (i) les sous-traitants et/ou des prestataires de services (éditeur de la Plateforme) assurant, sur instruction et pour le compte du Responsable de Traitement, la mise en œuvre et la gestion de l'Animation, ou pour répondre aux obligations légales (notamment fiscales et sociales) du Responsable de Traitement.

La Société Organisatrice déclare avoir mis en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles du Participant qu'il collecte dans le cadre de l'organisation, la mise en œuvre et la gestion de l'Animation.

La Société Organisatrice conserve les données personnelles du Participant pendant la durée nécessaire à la mise en œuvre et le suivi de l'Animation. Les données personnelles feront ensuite l'objet d'un archivage pour la durée nécessaire aux fins de la constatation, de l'exercice ou de la défense d'un droit en justice, puis seront supprimées par la Société Organisatrice.

Pour plus de détails sur les conditions de traitement des données personnelles ou pour s'opposer à ces traitements, le Participant est invité à consulter la Politique de confidentialité, de sécurité et de protection des données personnelles d'OPTEVEN à l'adresse suivante :

https://fr.opteven.com/politique-de-confidentialite-de-securite-et-de-protection-des-donnees-personnelles/

Le Participant bénéficie des droits suivants sur ses données personnelles : un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et de portabilité de ses données, un droit à la limitation des traitements, un droit d'opposition au traitement pour motif

légitime, un droit de déterminer le sort de ses données après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, à tout moment, auprès d'OPTEVEN Courtage par courrier à l'adresse postale suivante : OPTEVEN Courtage, DPO - Direction Juridique et Conformité, 10 rue Olympe de Gouges, 69100 VILLEURBANNE ou par courriel à l'attention de son délégué à la protection des données à l'adresse : dpo@opteven.com. Afin de traiter cette demande, OPTEVEN Courtage pourra demander au Participant de fournir tout justificatif utile afin de vérifier son identité.

Pour toute information complémentaire ou pour introduire une réclamation auprès de la CNIL, le Participant est invité à consulter le site suivant : https://www.cnil.fr.

### 10. Règlement des différends - Droit applicable

Toute contestation ou réclamation relative à l'Animation, à son organisation et aux modalités d'attribution des récompenses, devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de 12 mois après la fin de l'Animation telle que visée à l'article « Durée de l'Animation » du présent Règlement.

Toute interprétation du Règlement de l'Animation, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

Si aucune solution amiable n'est trouvée entre les Parties, seuls les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Lyon seront compétents.

Le déroulement de l'Animation et l'interprétation du Règlement de l'Animation seront soumis au droit français.